



Rupture commun accord

Par NynaD

Bonjour

J'ai effectué un cdd en contrat de professionnalisation en 2017, j'étais jeune et c'était mon tout premier emploi. J'ai travaillé 10 mois et nous avons rompus le contrat d'un commun accord, lors de la remise des documents et la signature de fin de contrat le solde de tout compte été de 0?.

En discutant avec plusieurs personnes et ayant un peu plus d'expérience je me demande s'il n'y a pas comme un problème dans mon solde de tout compte?

Merci à vous pour votre réponse,
Nyna

Par Henriri

Hello !

Tout dépend de votre situation exacte et des paramètres de votre contrat le jour de votre départ... Vous seul pouvez rétrospectivement vérifier ce solde de tout compte (ici nous n'avons aucun élément* pour l'analyser). Mais en tout cas c'est trop tard pour le contester.

* quel est le contenu exact de ce document de 2017 ?

A+